Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260630-2026_45-DE

ÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 25 juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 18 juin deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, D'ABOVILLE Olivier, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DENIEL Laurent à COSQUÉRIC Marie-Françoise, DESCHAMPS Gabrielle à RIVÉ Clément, DESCHAMPS Pierre à d'ABOVILLE Olivier, GOURLAOUEN Anne à GUIFFES Morgane, WAUTERS Lisa à TUDAL Stéphane, LABBÉ Ghislaine à BOTTINEAU-BODIVIT Mylène.

****

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

****

2026-45– ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adressage : création d'un nom de place

Rapporteur : Le Maire, Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC

Afin de rendre hommage à Henri et May DESJOYEAUX, dont le parcours de vie exemplaire et l'engagement déterminant ont marqué la création de Port-le-Forêt, il est proposé de dénommer un espace public en leur nom. Dans le cadre de l'obligation d'adressage prévue par l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le conseil municipal est compétent pour attribuer un nom aux voies et lieux-dits, y compris aux voies privées ouvertes à la circulation.

Ainsi, il est suggéré de donner à l'espace de parking situé face à la capitainerie, le nom de « place Henri et May DESJOYEAUX ».



Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE de nommer le parking situé face à la capitainerie, place Henri et May DESJOYEAUX ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et à réaliser toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC